

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les microplastiques hors jeu sur les terrains synthétiques

David Picot | A la Une acteurs du sport | Actu expert acteurs du sport | France | Publié le 23/10/2023

Les granulés de caoutchouc ajoutés sur les terrains de sport synthétiques vont être interdits. La note s'annonce salée pour les collectivités.

C'est l'histoire d'un

texte que les acteurs du sport avaient bien vu venir mais auquel peu croyaient... Le 25 septembre, Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a apposé sa signature au bas d'un règlement qui « limite les microplastiques ajoutés intentionnellement » à différents produits ^[1].

L'objectif ? Empêcher leur dispersion dans l'environnement. Outre les détergents, cosmétiques et autres adoucissants pour textiles, les terrains de sport synthétiques sont particulièrement ciblés.

De réelles inquiétudes

Dans la plupart des cas, ces surfaces exigent l'ajout régulier de granulats sur les fibres d'herbes, afin de les assouplir. Longtemps, les fabricants n'ont proposé que des particules – de type SBR, SBR encapsulé et autre EPDM – issues de pneus recyclés. Celles-là mêmes qui se trouvent mises à l'index par la Commission européenne.

« Beaucoup avaient bon espoir que le texte ne passerait jamais en l'état », glisse la consultante Armelle Merle, fondatrice d'AM Sport conseil. À l'image de la Fédération française de football (FFF) et de l'UEFA, son homologue européenne qui, plutôt qu'une interdiction, plaide en faveur d'une solution différente : la mise en place de dispositifs « antidispersion » ou de rétention des granulats sur le terrain.

Résultat, « il se fait toujours des terrains à base de microplastiques, SBR et autres dérivés », enchaîne Marco - Sentein, administrateur de l'Association nationale des directeurs et des intervenants d'installations et des services des sports. Il pointe « de réelles inquiétudes » parmi les collectivités concernées qui ont investi récemment dans des équipements dont la durée de vie est estimée à une quinzaine d'années.

Dédiés au football, au rugby ou au hockey sur gazon, les terrains synthétiques ont le vent en poupe. « Sous l'impulsion des collectivités, il s'en construit environ 250 chaque année », précise Marco Sentein, également directeur des sports de Muret (24 800 hab., Haute-Garonne).

Michel Raviart, président de la Commission des terrains et installations sportives de la FFF, précise : « Sur les 24 600 terrains de grand jeu homologués par la FFF, 13 % sont des synthétiques. » Soit 3 200 équipements qui, dans neuf cas sur dix, renferment des polymères de caoutchouc ! Mais « sur les cinq dernières années, nous constatons une réelle évolution. Près de 30 % des terrains qui sortent recourent à des composés minéraux ou organiques ».

Liège, coco, rafles de maïs ?

Parmi eux, le liège, bien que volatil, semble rencontrer un franc succès du point de vue de la qualité sportive. Mais la source risque de se tarir. D'ici à un an, « la production servira tout juste à recharger les terrains existants », projette Armelle Merle. Les noyaux d'olives concassées ? « Il va falloir manger beaucoup d'olives ! » plaisante - Michel Raviart, qui « surveille le côté abrasif de ce procédé ». Au même titre que le sable, d'ailleurs. Quant à la coco, elle tendrait à se dégrader rapidement et à se compacter sous l'effet de la pluie ou du gel. Des mélanges comme le coco-liège sont aussi possibles.

Les espoirs reposent sur les minicopeaux de bois et, surtout, les rafles de maïs. « Pour ces dernières, nous sommes sur des productions locales », commente Armelle Merle, contrairement au liège, qui provient du Portugal ou d'Amérique du sud.

Coprésident du groupe de travail sur le sport de l'Association des maires de France, David Lazarus se dit « catastrophé par les surcoûts financiers évalués de 10 % à 15 % ». Le règlement européen laisse tout de même huit ans aux fabricants pour affiner les alternatives. Et aux collectivités pour s'adapter.

Un changement de remplissage pas toujours adapté

« Pour notre terrain de football synthétique inauguré en janvier à Bellegarde, nous sommes partis sur un remplissage de sable et de SBR encapsulé, indique Juan Martinez, président [DVG] de la communauté de communes Beaucaire terre d'Argence [5 communes, 31 500 hab., Gard]. Et ce, pour des raisons notamment de coût d'investissement et d'entretien. Quand les microplastiques seront interdits, nous ferons du réassort avec du sable seulement. »

Du côté de la FFF, Michel Raviart prévient : « Les collectivités tentées par un simple remplacement de remplissage devront s'assurer que le nouveau système reste conforme à nos valeurs réglementaires : absorption des chocs, résistance à la rotation, etc. Ce n'est pas si simple. »

La consultante Armelle Merle abonde : « Un terrain synthétique s'appréhende comme un ensemble en termes, notamment, de densité de fibres. Il est conçu par rapport au type de remplissage qu'il est censé accueillir. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Equipements sportifs : la levée d'une incompréhension nommée FCTVA
- Paris 2024 : le plan des 5 000 équipements sportifs prolongé
- Fonds vert : les équipements sportifs relégués ?
- Reims sort les grands moyens pour ses équipements sportifs